

Point 6 à l'ordre du jour

Décisions financières 2019-2020



Contribution globale pour la défense professionnelle à partir du 1^{er} mai 2019 – sans modification

Contrib. de force obligatoire	
Fonds de marketing	0.525 ct./kg
Marketing SCM	0.200 ct./kg
Total	0.725 ct./kg

Contribution inchangée

Autres contrib. (depuis le 1.5.2017)	
Défense prof. FPSL, y c. contrib. USP, IP Lait (tableau p.3)	0.170 ct./kg
Total	0.170 ct./kg

Contribution inchangée
Baisse depuis le 1.5.2018 (–10%).



Financement de la défense professionnelle

Proposition:

En vertu des statuts (état au 19 avril 2017), pour la période allant du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020, une contribution de 0,17 centime par kilo est prélevée auprès des organisations membres de la FPSL pour le financement de la défense professionnelle. Les organisations membres sont autorisées, en vertu de leurs statuts respectifs ou d'accords contractuels complémentaires, à répercuter plus loin cette contribution.

